



## Pièces à fournir

- Le présent dossier renseigné, daté et signé ;
- Un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile ou une attestation de résidence de moins de trois mois ;
- Une photocopie du diplôme mentionné à l'article R.212-3 du code de la route délivré depuis au moins un an à la date des épreuves d'admissibilité;
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire;
- Une photographie d'identité récente comportant au verso le nom du candidat ;
- Trois enveloppes autocollantes affranchies au tarif en vigueur pour une lettre de 20 grammes et libellées au nom et à l'adresse de candidat ;

Les candidats souhaitant conserver le bénéfice de la réussite de l'admissibilité doivent également fournir :

- La photocopie de l'attestation de réussite aux épreuves écrites d'admissibilité délivrée par le ministre chargé de la sécurité routière.

Les candidats souhaitant être dispensés des épreuves écrites d'admissibilité, doivent également fournir :

- Soit la photocopie du diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures (licence, master...);
- Soit la photocopie des justificatifs (bulletins de salaire et certificats de travail) d'une expérience de cinq ans d'enseignement dans un établissement secondaire ou supérieur, d'enseignement général, technique ou agricole ;
- L'accusé de réception renseigné.

## Déclaration du candidat

Je soussigné (e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus.

Date

Signature

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Ministère de l'intérieur**

**RECEPISSE DE DEPOT**

Le .....

**Merci de remplir les champs du récépissé de dépôt**

**Nom de famille :**

**Prénoms :**

**Nom d'usage :**

Votre demande d'inscription à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) au titre de la session ..... est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent récépissé de dépôt ne vaut pas réception d'un dossier complet et ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

Tout dossier incomplet sera retourné au candidat et tout dossier déposé ou posté hors délai ne sera pas pris en considération (le cachet de la poste faisant foi).

Date .....

Le service instructeur